

Communiqué de presse Bruxelles, 24 avril 2020

Le port d'un masque ne suffira pas pour protéger les ouvriers de la construction !

Après une concertation de 20 heures, les partenaires sociaux de la construction n'ont pas réussi à conclure un accord sur la reprise de l'activité dans les entreprises de construction. La CSC bâtiment – industrie & énergie (CSCBIE) et la CGSLB déplorent cet échec et se distancient du texte qui a été signé par les organisations patronales et la Centrale Générale FGTB.

Les organisations syndicales et les organisations patronales de la construction s'étaient engagées la semaine passée à conclure un accord sur la reprise de l'activité. Dans le courant de la semaine, toutes les parties concernées ont fourni des efforts importants pour arriver à un accord. Toutefois, pour la **CSCBIE** et la **CGSLB**, il n'est pas acceptable de faire des concessions au niveau de la sécurité et santé des ouvriers de la construction lors de la reprise de l'activité. Malheureusement, il n'a pas été possible d'arriver à un texte qui pouvait offrir des garanties suffisantes.

Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE :

"La position du groupe des 10 est claire. Dans les camionnettes, la distance de 1,5m doit être respectée. Si la distance ne peut être respectée, un écran de protection doit être installé. Pour la FGTB et les employeurs, l'installation d'un écran de protection n'est pas nécessaire si les ouvriers portent un masque. Cela veut dire que le nombre de passagers dans les camionnettes ne doit plus être limité. C'est tout à fait irresponsable! La santé des ouvriers de la construction est trop importante pour signer le protocole tel quel !"

Johan Vandycke, responsable sectoriel national de la CGSLB:

"Il est primordial que chaque personne présente sur le chantier respecte les mesures. Il est inacceptable que les travailleurs soient les seuls à être visés dans un accord sur la reprise de l'activité. Décider d'écarter un travailleur du chantier est inacceptable et illégal. Chacun doit assumer ses responsabilités sur les chantiers. Un travailleur ne peut pas simplement être renvoyé comme cela."

La CSCBIE et la CGSLB déplorent que les employeurs et la Centrale Générale ne tiennent pas compte de ces éléments importants. C'est d'autant plus déplorable dans la situation actuelle où chacun doit assumer ses responsabilités pour garantir la sécurité sur les chantiers.

Même dans cette période difficile, nous croyons toujours à la concertation sociale. Nous sommes soutenus dans cette conviction par l'accord que les partenaires sociaux ont conclu le 15 avril sur la reprise de l'activité en toute sécurité durant cette crise de corona. Nous invitons les parties à reprendre les discussions afin de clarifier les points sensibles. Nous prendrons les initiatives nécessaires à cet effet. La reprise de l'activité dans le respect de toutes les parties est trop importante pour renoncer à cette discussion.

Pour plus d'informations :

- Patrick Vandenberghe, président de la CSCBIE, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général de la CSCBIE, 0477/54.39.38 (FR)
- Johan Vandycke, responsable sectoriel national CGSLB, 0475/41.67.19